



Problème de Bruits d'un locataire

Par **piaf**, le **01/12/2012** à **11:06**

Bonjour

j'ai besoin de votre aide concernant un problème de bruits;

je suis propriétaire d'un appartement que je loue depuis 1 an au travers une agence immobilière;

Depuis l'arrivée de mes locataires (gérés par l'agence immobilière), les voisins du dessous (propriétaire) se plaignent constamment du bruit que font les enfants;

Depuis presque un an, je reçois des lettres recommandées m'ordonnant de faire cesser le bruit;

la régie s'occupant de mon appartement est allée voir les locataires, envoyé des lettres pour cessation du bruit.... je pense qu'ils ont fait toutes les démarches en leur possession;

nous ne savons pas exactement le volume du bruit (locataire vraiment trop bruyant ou propriétaire du dessous vraiment intolérant?)

Mais je reçois encore des lettres me demandant de faire cesser le bruit immédiatement sinon ils engageront des poursuites directement envers moi (propriétaire du bien)...

Que puis-je faire de mon côté?

il me semble que c'est à mon bailleur de s'occuper de tout?

Quelles sont les poursuites possiblement engagées envers moi?

Merci beaucoup de votre aide

Par **Lag0**, le **01/12/2012 à 11:46**

Bonjour,

[citation]il me semble que c'est à mon bailleur de s'occuper de tout? [/citation]

Euh... c'est vous le bailleur...

Peut-être vouliez-vous dire "il me semble que c'est à mon mandataire (l'agence) de s'occuper de tout?"

Auquel cas vous risquez d'avoir de graves désillusions...

C'est bien le propriétaire qui reste légalement responsable, même s'il mandate un gestionnaire.

Si le voisin saisit la justice, ce sera bien vous qu'il devra assigner en tant que propriétaire responsable et non l'agence.

Par **piaf**, le **01/12/2012 à 13:50**

oui effectivement, je voulais dire

"il me semble que c'est à mon mandataire (l'agence) de s'occuper de tout?"

En effet, le mandataire a bien envoyé des lettres de mise en demeure de cessation du bruit, des visites chez le locataire, la mise en place de tapis dans l'appartement;

Que puis je faire pour me couvrir?

y a t il eu des cas de condamnations des propriétaires bailleur en justice?

Par **coco 62**, le **04/10/2013 à 08:35**

Bonjour piaf je suis dans la meme situation que vous au jour d aujourd'hui je suis en demeure pour soit disant trouble de voisinage je suis une mere de famille qui a peur des conséquences a venir pourriez vous me dire svp ce qui vous arrivee depuis votre demeure en 2012 merci